



# Appel à projets LEADER 2014-2020

Groupe d'Action Locale « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre » du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.)

## « Connaissance partagée et vision prospective du territoire, de ses ressources et de ses potentialités » (Fiche-action 1)

Appel publié 2 avril 2020

Date de clôture 1<sup>er</sup> octobre 2020 à minuit

Dates échéances : 21 avril et 1<sup>er</sup> octobre

## DESCRIPTIF DE L'APPEL A PROJET

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.) anime le programme européen LEADER 2014-2020 (Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce programme a pour objet d'appuyer des projets qui participent au développement rural. Il cherche à favoriser la mise en réseau des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, afin de faire vivre le territoire et d'amener à un développement cohérent, dynamique et participatif.

Pour cela, le Pays S.U.D. a défini, en concertation avec les acteurs locaux, plusieurs thématiques répondant aux enjeux de développement du territoire, dont *la connaissance de ses propres richesses*, afin d'établir des actions communes et communément réfléchies.

## **PROJETS CONCERNES**

- Démarches méthodologiques
- Diagnostics d'opportunité (foncier agricole, résidents secondaires...)
- Plan Local de Développement Economique (PLDE)
- Démarches méthodologiques

 Etudes pré-opérationnelles, diagnostics (filière bois, agro-alimentaire, santé, commerce, artisanat, efficacité énergétique + secteurs d'activités potentiels mis en valeur par le Plan Local de Développement Economique, ou révélés au cours de l'année.)

#### BENEFICIAIRES

- Pays S.U.D. / PETR
- Parcs naturels nationaux des Ecrins et du Mercantour
- Etablissements publics
- Groupements de communes
- Communautés de Communes
- Chambres consulaires
- Associations loi 1901
- Fondations
- Coopératives (hors coopératives bancaires)
- Entreprises (entreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros)

#### **CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

- Les bénéficiaires sont éligibles si :
  - ils sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales
  - ils ont au minimum une action sur le territoire du GAL
  - ils ont la capacité financière d'avancer au moins une partie du montant de la subvention
- Dépenses éligibles :
  - Frais de personnels (salaires chargés, avec primes, stagiaires)
  - Frais de mission (frais d'hébergement, de restauration, de déplacement)
  - Frais d'études, Prestations de service (sur facture ou honoraire)
- ◆ Dépenses exclues : bénévolat, dépenses matérielles, acquisitions de matériel



Une dépense retenue comme éligible à ce dispositif de soutien ne peut pas faire l'objet d'un financement sur un autre dispositif européen.

#### MODALITE DE FINANCEMENT

◆ Taux Maximum d'Aide Publique : 90%

Ce taux s'applique sous réserve du respect des règles d'encadrement des aides d'Etat. En effet, le taux d'aide publique pouvant être accordé au projet peut varier entre 90% et 10%

- ◆ Taux de cofinancement du FEADER : 60% des aides publiques
- Seuil maximum de plafonnement des dépenses éligibles : 100 000 €
- Le montant indicatif de FEADER dédié à cet appel à projets est de 15 616,83 €.

Les subventions octroyables le seront jusqu'à épuisement de cette enveloppe. Au-delà de celle-ci, les projets ne pourront être programmés. Par ailleurs, les projets qui ne seraient pas cofinancés, ou cofinancés partiellement seront déclarés inéligibles.



<u>La subvention</u> est calculée sur les coûts réels. Elle <u>est, par conséquent, versée</u> <u>après les dépenses</u>.

Aucune avance ne sera accordée. En revanche, vous avez la possibilité de demander des acomptes. Cela vous permet, au cours de la réalisation du projet, d'être remboursé sur la base des dépenses que vous avez déjà effectuées. Ces acomptes peuvent s'élever à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide publique totale sollicitée. Pour chaque demande d'acompte, vous serez accompagné afin de constituer votre demande de paiement.

#### PROCEDURE DE CANDIDATURE

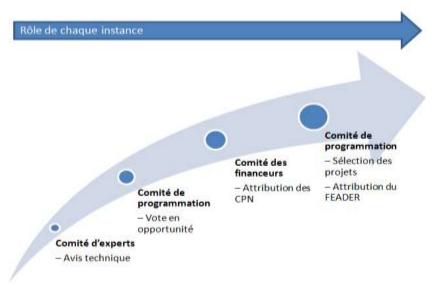
Tous les projets devront être déposés au GAL « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre », sous la forme d'une Fiche-projet le décrivant (la Fiche-projet vierge est téléchargeable sur le site www.pays-sud.fr).

Le GAL est votre guichet unique. L'équipe technique du GAL (coordonnées cidessous) est là pour vous accompagner, vous aider dans la rédaction des différents documents et répondre à vos questions dans chacune des étapes de la vie de votre projet, jusqu'au paiement de son solde.



Pour être éligible, <u>toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable</u> au début d'exécution du projet. Tout commencement d'opération (y-compris le premier acte juridique – par exemple devis signé ou bon de commande – passé entre le bénéficiaire et un prestataire ou fournisseur) avant le dépôt de la demande de subvention rend l'ensemble du projet inéligible.

Les grandes étapes suite à votre dépôt de fiche-projet et le rôle de chaque instance :



#### CALENDRIER DE SELECTION

Après avis du Conseil de Développement du Pays S.U.D. et du Comité d'Experts du GAL, les projets seront sélectionnés par le Comité de programmation du GAL.

Pour être présenté en Comité de programmation le projet devra avoir été déposé :

- Jusqu'au <u>21 avril 2020</u>;
- Jusqu'au <u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>;

#### MODALITES DE SELECTION

Les projets seront notés et classés à partir des critères cités en fin de document. Ils devront obtenir une note supérieure ou égale à la note minimale et être située dans les premiers du classement si les projets sont trop nombreux par rapport au montant de l'enveloppe disponible.

Note	minimale	aux	critères	de	sélection	10/20
spécifiques						
Note	minimale	aux	critères	de	sélection	40/80
généraux						

#### CRITERES DE SELECTION

◆ CRITERES DE SELECTION GENERAUX (.../80)

Critère	Eléments d'appréciation	Note si réponse positive			
Orientation Stratégique Charte du Pays S.U.D. (/10)					
OS 1 : Rendre le territoire accessible					
OS 2 : Offrir des conditions de vie de qualité	Co reporter any chiactife en évationnels de la Charte du Pays C. I. D.	2			
OS 3 : Gérer et préserver les ressources	Se reporter aux objectifs opérationnels de la Charte du Pays S.U.D (cf. Fiche Projet)	2			
OS 4 : Maintenir et diversifier l'économie	Le GUSI donne en commentaire les justificatifs	2			
OS 5 : Coopérer pour mieux agir		2			
Adaptation à la stratégie du programme LEADER du Pays S.U.D. (/20)					
Le projet s'inscrit-il dans la stratégie de développement du GAL du Pays S.U.D. ?	Se reporter aux objectifs stratégiques et opérationnels LEADER (cf. Fiche Projet)	<b>4</b> (rép. négative éliminatoire)			
Le projet contribue-t-il aux objectifs de la Fiche-Action ?	Se reporter aux objectifs des différentes Fiches-Actions (cf. Fiche Projet)	<b>6</b> (rép. négative éliminatoire)			

Tel: 04.92.81.15.56 - leader@pays-sud.fr

Optimise les transports (personnes, prestations, bien:	s matériels) Fournir la note explicative prenant en compte ces	2
Le projet permet-il une diminution des émissions de (	CO2 ?	0 à 8
Critères TEPCV (/20)		
Le projet prend-il en compte une dimension d'équité sociale (a-t-il un impact sur la réduction des inégalités (hommes/femmes, âge, personnes présentant un handicap, populations à bas revenu, ) – non cumulatif –) ?	Le projet vise-t-il spécifiquement (dans la Fiche-Projet), la réduction d'inégalité(s) (sexe, âge, handicap, bas revenus,) (embauche, sensibilisation, objectif d'embauche après le projet,)	
Priorités transversales (/10)		
Le projet pourra-t-il être pérennisé (a-t-il pour but de perdurer après les financements LEADER) ?	Fournir la note explicative prenant en compte la pérennité de l'action (entretien, renouvellement) ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges de l'étude prévoyant la réflexion préalable sur les suites de l'étude (notamment les moyens de financement d'aménagements).	
et au suivi du dossier ?	du suivi du dossier. Il le désigne sous le nom de responsable du projet.	
Présence de moyens humains dédiés à la gestion	plan de financement pour un établissement publique  Le porteur du projet doit désigner explicitement quelqu'un en charge	
Les moyens financiers sont-ils en adéquation avec es objectifs poursuivis ?	Prévisionnel de l'année en cours + 2 ans, accord bancaire ou document équivalent, délibération de l'organe validant le projet et le	
Rigueur méthodologique (/10)	ex: le projet regroupe un restaurateur et un producteur	
Le projet contribue-t-il au décloisonnement entre secteurs d'activité ?	Le projet regroupe des personnes/structures issues de différents secteurs d'activité (cf. fiche projet ou formulaire)	
Construction entre acteurs d'un partenariat pérenne	Le Projet (tel que décrit dans la Fiche Projet) expose clairement l'objectif de maintenir le partenariat après le terme du projet LEADER	
Collaboration entre acteurs – qui se connaissent ou las - fondée sur un objectif partagé, ponctuel	Il n'est pas prévu, dans la Fiche-Projet, de poursuivre le partenariat en dehors de l'action dans laquelle s'inscrit le projet	2
e projet est dépourvu d'ambition en matière de nise en réseau d'acteurs	Aucune ambition partenariale ne transparaît dans la Fiche-Projet	0
e projet a-t-il été élaboré dans le cadre d'une démar	rche de mise en reseau r	0 à 4
e projet est totalement nouveau, en termes de produit » et de méthode (inexistant en France)	raha da miga an afasan 2	4
e projet est nouveau en Pays S.U.D. et est peu répandu u niveau régional ou national (< 2 dans les départements e la région)	Services concernés des Départements ou de la Région), ou de tout autre acteur pouvant amener une information à ce sujet, lors du comité d'expert ou des contrôles croisés de l'instruction.  Si des projets similaires existaient sans que ces acteurs en aient la connaissance, cela n'empêcherait donc pas de considérer le projet comme « innovant ».	
e projet est nouveau en Pays S.U.D., mais est répandu illeurs (> 2 ds le département du siège)		
e projet reproduit une opération existante, l'améliore ou a développe		
e projet revet-ii un caractere iiinovant : le projet reproduit, reconduit une opération qui existe déjà en Pays S.U.D.	L'existence de projet similaire, se vérifiera auprès des Institutions locales (Pays, Communautés de communes, Chambres consulaires,	
/aleur ajoutée LEADER (/10) .e projet revêt-il un caractère innovant ?		0 à 4
Pays et plus		4
Pays	realisation (cr. formulaire)	
Communauté de communes	Liste des communes impactées par le projet et le ou les lieu(x) de sa réalisation (cf. formulaire)	<i>2</i> <i>3</i>
ommunale		
Quelle échelle de territoire votre projet impactera-t-il	7	1 à 4
' '	financements.	
e projet permet-il la création d'emploi(s)¹ directs emplois maintenus ou indirects non pris en comptes)	Projet de contrat de travail avec fiche de poste, promesse d'embauche, délibération de création de poste, annonce pôle emploi qui atteste de la création d'un poste sous réserve de l'obtention des	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un **emploi** est considéré comme **créé** lorsqu'il y a création (pas renouvellement) d'un poste, dans la structure porteuse et/ou dans une autre en relation directe avec le projet.

Un **emploi créé** = au minimum à la signature d'un Contrat de travail de minimum un an à temps plein (ETP de 6 mois = mi-temps annuel = 0,5 ETP; ...)

Choisi des prestations locales (services et biens)	éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des	2	
Limite et/ou valorise les déchets	charges	2	
Propose des actions de sensibilisation en ce sens	Si le projet prévoit explicitement au moins une action spécifique en ce sens = 2 points /type	2	
Le projet a-t-il une démarche d'intégration des énergies renouvelables ?			
Utilise et/ou produit des énergies renouvelables	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges	2	
Propose des actions de sensibilisation en ce sens	Si le projet prévoit explicitement au moins une action spécifique en ce sens = 2 points /type Ex. : production d'énergie hydraulique, solaire, éolienne, thermique, biomasse	2	
Le projet a-t-il une démarche de labellisation ?			
Obtention d'un label en lien avec la préservation de l'environnement	Demande de brevet, de certification, explicitement visé dans le descriptif du projet Si le projet prévoit explicitement d'intégrer une	2	
Obtention d'un label en lien avec la préservation d'un savoir-faire ou d'un produit local	démarche de label ou vise à l'obtention d'un label = 2 points/type	2	
Le projet a-t-il une démarche de protection de l'environnement ?			
Protection de l'environnement (biodiversité, climat, paysage, faune, flore) par des actions concrètes	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges	2	
Action de sensibilisation en ce sens	Si le projet prévoit explicitement une action concrète ou de sensibilisation = 2 points/type	2	

\*\*\*\*\*

## ◆ CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES (.../20)

Critère de sélection	<b>Vérification</b> (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive (nulle si réponse négative)
L'étude est en adéquation avec d'autres études déjà réalisées sur le territoire (et/ou en région suivant l'échelle du projet)	Continuité ou complémentarité avec d'autres études ou projets Références/Citations d'autres études réalisées sur le territoire (quand possible)	6
Une restitution régulière de l'étude est-elle prévue ?	Implication des différents participants Prévisions de réunions de restitutions (cahier des charges (si commande publique), feuille de route,), composition du CoPil, calendrier	4
Des suites sont-elles prévues pour pérenniser/mettre en œuvre l'objet de l'étude	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments	6
Le projet développe-t-il un potentiel territorial existant ?	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments (faire référence aux politiques publiques dans lesquelles le projet s'inscrit le cas échéant)	4

### CONFIDENTIALITE

Le Groupe d'Action Locale du Pays S.U.D. s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans les dossiers remis par les candidats.

#### DOSSIER COMPLET A ADRESSER:

Au Président du GAL M Patrick BOUVET.

A l'une des adresses suivantes :

Equipe technique LEADER : <a href="mailto:leader@pays-sud.fr">leader@pays-sud.fr</a>

Pays S.U.D. - GAL « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre » Jardins du Réal 1, avenue Charles De Gaulle 05200 EMBRUN

Pays S.U.D. - GAL « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre » Hôtel d'entreprises – bât 26 – Quartier Craplet 2bis, av Ernest Pellotier 04400 BARCELONNETTE Tél.: 04.92.81.15.56

Le Président du GAL, M Patrick BOUVET